



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2019

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-deuxième session

9–27 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur sa visite au Tchad

Commentaires de l'État*

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

GE.19-15621 (F)



* 1 9 1 5 6 2 1 *

Merci de recycler



Observations de la Mission permanente de la République du Tchad sur le rapport portant sur l'utilisation des mercenaires au Tchad*¹

De façon générale, le descriptif qui est fait du Tchad du point 11 au point 14 nous semble assez misérabiliste et tranche avec le point 19 où le rapport mentionne avec justesse que le Tchad accueille l'une des plus grosses populations de réfugiés de la région. De quoi a besoin un réfugié ? Le gîte et le couvert. Finalement, il ne serait pas vain de s'interroger sur ce paradoxe et peut être nuancé un tout petit peu ces jugements hâtifs et pour le moins péremptaires et se méfier des statistiques.

1/ Au point 13 où il est mentionné de conflits armés en cours, la Mission permanente du Tchad se demande s'il s'agit de conflits en cours au moment de la visite ? Il n'y a pas en effet, à cette date de conflits armés en cours sur le territoire Tchadien. Nous assistons de façons sporadiques à des incursions de la secte Boko Haram, c'est un fait, mais de là à conclure en un conflit armé en cours... Nous pensons que, c'est tout de même, trop tôt.

2/ Au point 15 sur l'historique des guerres civiles, et parlant des périodes de guerre civile. Entre 2005/2010, nous n'avons pas souvenir d'une guerre civile au Tchad. Par contre, en 2008 il y a eu une incursion armée partie de la frontière Est du Tchad et qui a été bloquée aux portes de Ndjamena, mais assurément nous étions plus proche de l'insurrection que de la guerre civile si l'on s'en tient au sens strict de la guerre civile telle que communément acceptée par le Droit International.

3/ Au point 35, le rapport parle de mercenaires tchadiens au Mali. Le Tchad n'est pas informé de la présence de ces mercenaires même s'il est admis que les activités de mercenariat sont du fait des individus et non des Etats. Le Tchad marque de réserves sur cette éventuelle présence et souhaite plus de clarté sur cette question. Comme vous le savez, nous avons des soldats qui opèrent régulièrement dans ce pays frère et ami, nous ne voulons qu'en aucune façon il y est d'amalgame ou de malentendus.

4/ Au point 48 le rapport évoque une situation des soldats Tchadiens en intervention régulière en République Centrafricaine qui auraient fait défection pour rejoindre des groupes armés. La Mission permanente du Tchad apporte la précision selon laquelle, des soldats Tchadiens ont régulièrement été engagés au début de la crise dans ce pays frère et voisin dans le but ainsi que le mentionne le rapport « d'atténuer le conflit » et de contenir la souffrance des populations civiles.

Par la suite, avec la normalisation progressive de la situation, le Tchad a décidé de retirer ses troupes. La totalité des Hommes engagés ont regagné le pays, par conséquent le Tchad ne se reconnaît pas dans le passage du rapport qui dit qu'une partie de ses soldats auraient fait défection et rejoint le mercenariat ou les bandes organisées. Ce n'est pas une pratique établie dans l'armée Tchadienne, la défection.

- S'agissant des recommandations, le Tchad aimerait voir de recommandations plus explicites et plus robustes allant dans le sens du renforcement des capacités institutionnelles à travers l'assistance technique puisqu'il est reconnu et là nous sommes en phase avec les rapporteurs, que c'est la faiblesse des institutions étatiques qui engendre, du moins laisse prospérer certaines pratiques comme les activités criminelles transfrontalières et les activités illicites des mercenaires et des combattants étrangers. On parle ici d'un territoire qui fait 1.284 000 km carrés.

Le Tchad recommande un certain équilibre entre d'une part, ses responsabilités régaliennes déclinées dans les différentes recommandations et de l'autre, les attentes du Haut Commissariat telles que traduites dans les mêmes recommandations. Cette assistance qu'attend le Tchad depuis toujours est d'autant plus justifiée que le Tchad malgré tout, accueille la plus grosse population de réfugiés de la région comme le mentionne le rapport au point 19.

Le Tchad saisit cette occasion pour faire le plaidoyer dans le sens d'une coopération internationale entre Etats qui soit plus fournie singulièrement dans le domaine de la formation

* Reproduit tel que reçu.

et des renseignements. Un travail encourageant est fait par l'ONUDC qui s'occupe de la drogue et des crimes.

Malheureusement, le programme sur les combattants étrangers développé par cet Office des Nations Unies qui a son siège à Vienne, concentre ses activités sur le moyen Orient, en Afrique du Nord, l'Europe du Sud-est. Nous comprenons en tant qu'Africain et sommes préoccupés par la situation dans ces zones, seulement, nous disons que l'Afrique au Sud du Sahara est toute aussi concernée par cet enjeu.

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse.
